



DGA Pôle ressources  
Direction des finances

# **BUDGET PRIMITIF 2021**

## **Rapport de présentation**

*Conseil municipal du 6 Mars 2021*

## Table des matières

Propos introductif.....	3
L’EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021 .....	4
LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DU BUDGET 2021.....	5
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	6
LES DEPENSES.....	6
• Les dépenses de personnel (chapitre 012) .....	6
• Les autres dépenses courantes (chapitres 011 et 65) .....	7
• Les subventions aux associations (chapitre 65 et 67).....	9
LES RECETTES.....	11
• Les recettes fiscales (chapitre 73).....	11
• Les dotations de l’Etat (chapitre 74).....	12
• Les autres participations au financement des services publics (chapitre 74) .....	13
• Les produits du domaine (chapitre 70) .....	13
• Les autres produits de gestion (chapitre 75) .....	14
• Les autres recettes (chapitres 013 et 77) .....	14
• La péréquation .....	14
L’INVESTISSEMENT .....	16
LES DEPENSES D’EQUIPEMENT .....	16
• Le « plan écoles » .....	17
• Les autres investissements du budget 2021 :.....	17
LE FINANCEMENT DES DEPENSES D’EQUIPEMENT .....	21
LA DETTE.....	21
GLOSSAIRE.....	24

## PROPOS INTRODUCTIF

Le débat d'orientations budgétaires, qui s'est déroulé le 13 février dernier, a permis de présenter le contexte d'élaboration, la stratégie financière et les principales orientations de la nouvelle majorité pour son premier budget.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présentait en détail les principales dispositions de la Loi de finances pour 2021 et leur impact sur le budget 2021 (suppression de la taxe d'habitation, attribution de la taxe foncière départementale aux communes, stabilisation des dotations et de la péréquation, mesures de soutien à l'investissement...). Le présent rapport s'attachera donc avant tout à présenter, de manière chiffrée, les principales inscriptions de crédits du budget 2021.

Par ailleurs, les résultats de l'exercice budgétaire 2020 ne sont pas encore définitivement arrêtés et le seront à l'occasion de l'adoption du compte administratif 2020 lors du Conseil municipal de juin 2021. L'excédent final 2020, qui devrait s'établir autour d'1,5 million € sera ainsi intégré dans le budget 2021 à l'occasion du budget supplémentaire. Ce résultat est déjà fléché intégralement vers le « plan écoles » pour compléter les enveloppes prévues pour les groupes scolaires S. Veil (500 000 €) et Mermoz (1 M€).

Les dépenses d'équipement du budget 2021, qui atteignent près de 33 millions €, seront donc inscrites pour l'essentiel dès le BP (31,3 millions €), avec un complément au BS (1,5 million €).

Par ailleurs, les reports de crédits d'investissement engagés en 2020, mais non mandatés au 31 décembre 2020, seront constatés dans le budget supplémentaire lors de la reprise des résultats arrêtés définitivement dans le compte administratif. Ces reports de crédits devraient atteindre 16 millions € en dépenses et recettes.

Les inscriptions de crédits de ce budget 2021 reprennent la stratégie financière de la nouvelle majorité présentée lors du DOB, dont les principaux axes sont les suivants :

- Ne pas accroître la pression fiscale sur ses habitants, ni les tarifs des activités proposées aux usagers
- Accroître l'offre de service public, en préservant au maximum l'épargne de la Ville
- Contenir la progression des dépenses de personnel tout en préservant une politique attractive et sociale
- Profiter des taux historiquement bas pour recourir à l'emprunt pour financer la montée en charge du « plan écoles »

Ce budget sera voté par chapitres et, en investissement uniquement, par chapitres et opérations d'équipement.

## L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2021

<b>Equilibre du budget</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>section de fonctionnement</b>		
Propositions nouvelles (crédits réels)	74 338 928	81 239 578
Mouvements d'ordre	7 010 650	110 000
<b>Total</b>	<b>81 349 578</b>	<b>81 349 578</b>
<b>section d'investissement</b>		
Propositions nouvelles (crédits réels)	37 368 095	30 467 445
Mouvements d'ordre	610 000	7 510 650
<b>Total</b>	<b>37 978 095</b>	<b>37 978 095</b>
<b>Total BP 2021</b>	<b>119 327 673</b>	<b>119 327 673</b>

Tous mouvements confondus (opérations réelles et d'ordre), le budget primitif 2021 s'élève, en dépenses et en recettes, à 119 millions €, en évolution de 10 millions € (+9 %) par rapport aux inscriptions du BP 2020.

- La section de fonctionnement

En mouvements réels, les recettes nouvelles proposées atteignent 81,2 millions €, soit une évolution d'1,2 millions € (+1,5%) par rapport à celles du BP 2020, tandis que les dépenses nouvelles s'établissent à 74,3 millions €, en progression d'1,7 millions € (+2,4%).

La section de fonctionnement s'équilibre à 81,3 millions € compte tenu des mouvements d'ordre (amortissements, provisions, virement entre sections), qui s'établissent à 7 millions € en dépenses et 110 000€ en recettes.

- La section d'investissement

En mouvements réels, les dépenses nouvelles proposées atteignent près de 37,4 millions € (+9,3 millions €), tandis que les recettes nouvelles progressent elles aussi fortement (+9,8 millions €) pour s'établir à près de 30,5 millions €.

La section d'investissement s'équilibre à près de 38 millions € compte tenu des mouvements d'ordre (amortissements, provisions, virement entre sections), qui s'établissent à 610 000 € en dépenses et 7,5 millions € en recettes.

Dans les pages qui suivent, seront examinées uniquement les propositions nouvelles, en mouvements réels.

<b>Equilibre du budget (mouvements réels)</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	74 338 928	81 239 578
Investissement	37 368 095	30 467 445
<b>Total BP 2021</b>	<b>111 707 023</b>	<b>111 707 023</b>

## **LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION DU BUDGET 2021**

<b>Les soldes intermédiaires de gestion</b>	<b>BP 2020</b>	<b>BP 2021</b>	<b>Evolution</b>	<b>%</b>
Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)	80 062 575	81 239 578	1 177 003	1.5%
Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	72 589 279	74 338 928	1 749 649	2.4%
<b>Epargne brute (RRF-DRF)</b>	<b>7 473 296</b>	<b>6 900 650</b>	<b>-572 646</b>	<b>-7.7%</b>
Les charges financières (intérêts de la dette)	1 400 000	1 400 000	0	0.0%
<b>Epargne de gestion (recettes - dépenses de gestion)</b>	<b>6 073 296</b>	<b>5 500 650</b>	<b>-572 646</b>	<b>-9.4%</b>
Remboursement du capital de la dette	5 330 000	5 680 000	350 000	6.6%
<b>Epargne nette (épargne brute - remboursement dette)</b>	<b>2 143 296</b>	<b>1 220 650</b>	<b>-922 646</b>	<b>-43.0%</b>

En dépit des efforts réalisés pour limiter la progression des charges courantes, ces dernières, lourdement impactées par les coûts de fonctionnement des nouveaux équipements qui ouvriront en 2021 (parc nature, groupe scolaire Simone Veil), augmentent de 1,7 million € (+2,4%). Les recettes réelles de fonctionnement, freinées par le contexte sanitaire, qui laisse craindre des pertes de recettes d'activités et la faible revalorisation des produits fiscaux, progressent quant à elles plus faiblement (+1,2 million €, soit +1,5%).

L'épargne brute se contracte donc logiquement de près de 573 000 €. La prévision de frais financiers étant inchangée (1,4 million €), l'épargne de gestion évolue dans les mêmes proportions, tandis que l'épargne nette se dégrade sensiblement (-923 000 €) du fait de la progression du remboursement du capital de la dette (+350 000 €).

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES DEPENSES

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	BP 2020	BP 2021	Evolution	%
Les charges à caractère général	21 110 110	22 188 291	1 078 181	5.1%
Les charges de personnel	40 500 000	41 000 000	500 000	1.2%
Les atténuations de produits	2 855 500	2 805 500	-50 000	-1.8%
Les autres charges de gestion courante	5 913 752	5 959 700	45 948	0.8%
<b>S/s total dépenses de gestion courante</b>	<b>70 379 362</b>	<b>71 953 491</b>	<b>1 574 129</b>	<b>2.2%</b>
Les charges financières	1 400 000	1 400 000	0	0.0%
Les charges exceptionnelles	309 917	485 437	175 520	56.6%
<i>Les dépenses imprévues</i>	<i>500 000</i>	<i>500 000</i>	<i>0</i>	<i>0.0%</i>
<b>Total</b>	<b>72 589 279</b>	<b>74 338 928</b>	<b>1 749 649</b>	<b>2.4%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 1,7 million € (+2,4%) par rapport aux prévisions du BP 2020.

- **Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Le budget consacré aux dépenses de personnel s'établit à 41 millions €, en progression de 500 000 € (+1,2%) par rapport au BP 2020. Cette évolution n'est toutefois que de 200 000 € (+0,5%) au regard des réalisations finales de l'exercice 2020 (40,8 millions €).

La Ville parvient à contenir la progression de ces charges, malgré un GVT<sup>1</sup> estimé à 225 000 €, en limitant les créations de postes aux nécessités absolues pour faire fonctionner les nouveaux équipements qui ouvriront en 2021.

Ainsi, la livraison du groupe scolaire Simone Veil à la rentrée 2021/2022, ainsi que les ouvertures de classes attendues en 2021 nécessiteront la création de quatre postes d'ATSEM et de deux postes d'agents d'entretien, qui pèseront essentiellement sur le dernier trimestre à hauteur de 60 000 €. L'impact en année pleine de ces postes est estimé à près de 180 000 €.

L'ouverture du parc nature du plateau d'Avron devrait, quant à elle, entraîner le recrutement de quatre nouveaux agents (trois jardiniers et un responsable d'équipe), pour un total de 110 000 € (130 000 € en année pleine).

Au-delà de ces deux nouveaux équipements, la nouvelle majorité propose quatre autres créations de poste dans ce budget 2021 : tout d'abord, deux opérateurs vidéo supplémentaires seront engagés pour renforcer le centre de supervision urbaine (CSU) et permettre son fonctionnement 24h/24h. Ensuite, un poste de chargé de projets innovations numériques au sein de la FAN, dont le financement est pris en charge par la DRAC grâce à l'obtention du précieux label « fabrique de territoire » permettra de démultiplier les actions de la FAN et de lutter contre la fracture numérique. Enfin, une assistante sociale viendra renforcer le service de coordination gérontologique pour améliorer l'accompagnement des seniors les plus fragiles.

<sup>1</sup> Glissement vieillesse technicité : évolution de la masse salariale liée à la progression des carrières et aux avancements de grades.

En matière d'avantages sociaux au personnel, la nouvelle majorité fait le choix de maintenir l'adhésion de la Ville au comité national d'action sociale (CNAS) pour 230 000 € ainsi que la subvention à l'amicale du personnel, AERO (40 000 €).

Elle engagera également une réflexion pour mettre en place sur le mandat un contrat de prévoyance statutaire pour ses agents titulaires.

Le budget 2021 continue par ailleurs de prévoir des crédits pour des emplois-été, qui viennent renforcer les effectifs pendant les congés estivaux, notamment pour assurer la continuité de missions essentielles (entretien des espaces verts, accueil du public...).

Parmi les autres éléments variables pesant à la hausse sur les dépenses de personnel, il convient de relever la poursuite de la réforme dite du PPCR (+50 000 €) ou encore la tenue des élections départementales et régionales en juin (+50 000 €).

Enfin, le budget dédié à la formation des agents sera préservé (230 000 €) afin de répondre en particulier aux besoins liés aux redéploiements de personnel en interne.

- **Les autres dépenses courantes (chapitres 011, 014 et 65)**

Le montant de ces charges atteint 28,1 millions €, en progression d'1,1 million € (+4,1%) par rapport aux crédits inscrits au BP 2020.

Cette progression significative des charges courantes est en grande partie liée à l'augmentation des coûts récurrents, eux-mêmes induits par la forte progression des effectifs scolaires (contrat de restauration collective, entretien des locaux, achats de fournitures...), qui pèsent déjà pour près de 300 000 € dans l'augmentation des dépenses entre 2020 et 2021.

Les principales autres hausses ne correspondent pas à des choix politiques mais sont largement contraintes :

- Les demandes de portage de repas des seniors ont fortement augmenté du fait du contexte sanitaire exceptionnel (+35 000 €),
- Il est nécessaire de prévoir la location d'un car supplémentaire à compter de septembre (+13 000 € en 2021, soit +40 000€ en année pleine), les deux cars de la Ville étant déjà mobilisés à 100% pour faire face aux besoins des écoles,
- L'entretien sanitaire doit être renforcé dans les bureaux de vote lors de la tenue des élections régionales et départementales (+30 000 €),
- Les logiciels acquis ou développés ces dernières années doivent désormais faire l'objet d'une maintenance annuelle (+110 000 €),
- Un appel de fonds exceptionnel, pour restaurer l'étanchéité de la toiture terrasse de l'hôtel situé rue de Brément, propriété de la Ville, doit être payé à hauteur de 115 000 €,
- Les crédits destinés au paiement de la taxe foncière que la Ville doit acquitter sur son propre patrimoine non affecté à des services publics doivent être réévalués (+140 000 €) ; cette hausse est quasi intégralement due au rachat de l'ancienne clinique Hoffmann. En 2020, les crédits n'avaient pas été prévus au BP mais en décision modificative n°2,
- Les crédits prévus pour le contrat d'exploitation du réseau de bus local « Titus » progressent de 40 000 € portant la charge nette supportée par la Ville à 670 000 €, déduction faite de la contribution annuelle versée par Ile-de-France Mobilité,

- Enfin, les crédits relatifs à la contribution obligatoire au financement de la BSPP, qui atteint désormais presque 1 million € par an, doivent être abondés de 80 000 € au regard du montant appelé en 2020.

Au-delà de ces augmentations subies ou héritées, la nouvelle majorité a souhaité, dès ce premier budget, renforcer les moyens alloués aux secteurs qu'elle juge prioritaires :

- Tout d'abord le secteur périscolaire, où les crédits progressent de +77 000 € ; cette enveloppe complémentaire permettra d'améliorer la qualité des accueils périscolaires, de réformer, en concertation avec la communauté éducative, les accueils élémentaires du soir mais aussi de mettre en place des sorties à la mer l'été ou encore de reconduire le dispositif des « vacances apprenantes » ; un dictionnaire sera également offert à tous les enfants à leur entrée en classe de CP et, pour les plus grands, une formation « savoir rouler » sera dispensée à tous les élèves de CM2
- Ensuite les ressources courantes consacrées à l'amélioration du cadre de vie sont en nette progression avec notamment le renforcement des actions de capture et d'extermination des animaux nuisibles (+20 000 €), la location de moutons pour faire de l'écopâturage dans le nouveau parc (12 000 €) et surtout un abondement de crédits de 160 000 € pour l'entretien des espaces verts au sein du nouveau parc mais aussi du reste de la ville ;
- L'animation de la Ville et l'offre culturelle, dont les crédits seront significativement renforcés, avec en particulier :
  - des crédits supplémentaires pour la programmation du théâtre et cinéma Georges Simenon, désormais labellisé « scène conventionnée d'intérêt national : musique et cinéma », ce qui lui donne accès à de conséquentes subventions de la DRAC (+ 25 000 €)
  - la mise en place de nouveaux temps forts afin de recréer le lien avec les Rosnéens, à commencer par le grand retour du festival MusicOparc (+220 000 € nets des recettes attendues) ou le déplacement de Rosny Plage dans le parc Decésari,
  - la piétonnisation du centre-ville les samedis, pour pouvoir organiser des animations et des rencontres avec les habitants,
  - des animations dans les quartiers (séances de cinéma de plein air...)
  - le financement de deux études pour ajuster l'offre de services publics aux besoins et attentes des Rosnéens (élaboration d'un schéma directeur de la culture pour 25 000 € et réalisation d'un schéma directeur des activités commerciales pour 30 000 €)
- L'information due aux habitants ; non seulement le magazine municipal est désormais totalement libéré des encarts publicitaires, ce qui a un coût puisque les recettes étaient supérieures aux frais de recherche d'annonceurs (110 000 €), mais la commune va lancer un audit des outils numériques (20 000 €) pour adapter sa stratégie aux nouvelles attentes de la population.

A contrario, certains postes de dépenses baissent ou sont stabilisés, en particulier :

- La facture énergétique des bâtiments, dont la progression est limitée à 20 000 €, ce qui est très faible dans la mesure où de nouveaux équipements ouvrent ; les efforts seront ici poursuivis et amplifiés pour améliorer le suivi énergétique et rénover les installations de chauffage de la Ville, les écoles étant au premier chef concernées. La Ville continuera également d'œuvrer, aux côtés du SIPPAREC pour faire baisser le coût de l'énergie géothermique à son bénéfice et à celui des milliers d'habitants concernés.
- Le coût du multi accueil des Portes de Rosny, géré en délégation de service public, suite à la renégociation du prix du berceau (-140 000 €).



- Les loyers et charges locatives, au terme de la location des locaux abritant la mission locale intercommunale à l'espace 22 (-75 000 €), celle-ci reprenant directement le bail.

Les quatre Conseils de quartiers continueront de bénéficier d'un budget propre (7 000 € par quartier) leur permettant de financer des projets proposés par leurs habitants.

Enfin, la contribution de la Ville au financement des charges transférées depuis plusieurs années à l'EPT Grand Paris Grand Est, reste stable (650 000 €), aucun nouveau transfert de compétence n'étant prévu à ce stade en 2021.

- **Les subventions aux associations (chapitre 65 et 67)**

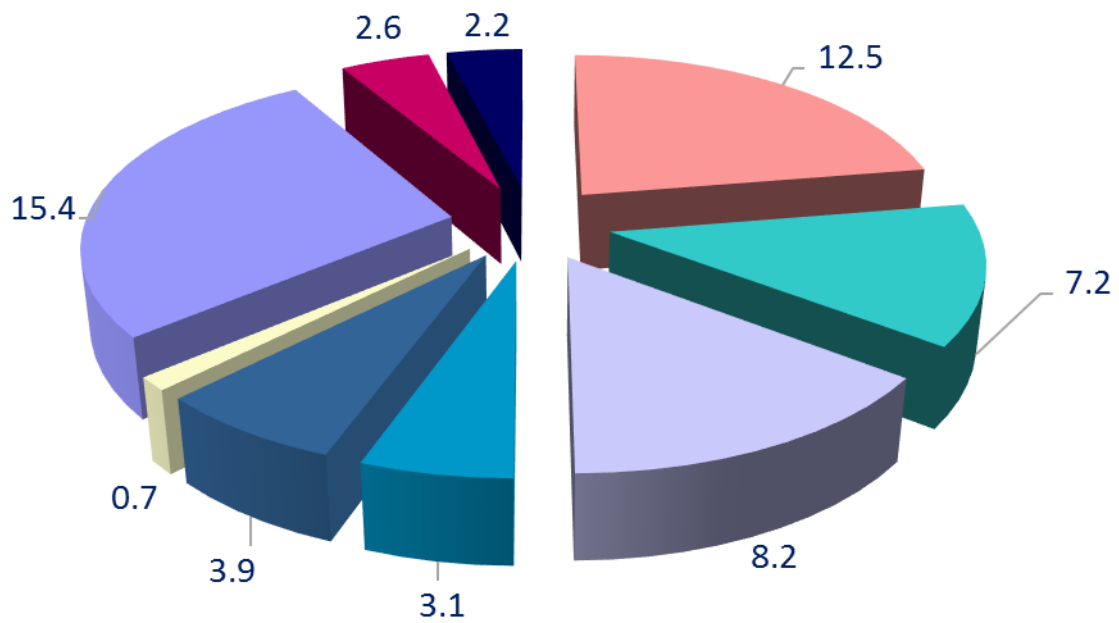
La Ville continue d'accompagner ses partenaires associatifs en inscrivant 2,1 millions € de subventions afin de leur permettre de poursuivre leurs actions sur la Ville en proposant aux habitants des activités et événements culturels, sportifs et sociaux.

L'enveloppe 2020 est reconduite en 2021 alors même que l'activité des associations a été et reste nécessairement amoindrie en 2021 en raison de la crise sanitaire : le maintien des crédits représente en lui-même pour la Ville un soutien clair à son tissu associatif.

Par ailleurs, la subvention au CCAS est portée à 1,53 million €, compte tenu de la reprise du programme de réussite éducative, qui relevait jusqu'ici de la Caisse des écoles et de l'augmentation de l'enveloppe dédiée aux secours et chèques cadeaux à destination des personnes handicapées.

Le CCAS est cette année porteur d'un intéressant projet intergénérationnel au sein des résidences personnes âgées ; il doit aussi relancer son analyse des besoins sociaux pour ajuster son action à l'évolution des attentes sociales des rosnéens.

Les dépenses de fonctionnement du budget 2021 par secteur  
(charge nette en M€)



- Education et petite enfance
- Cadre de vie
- Culture, sports et jeunesse
- Santé, solidarité, seniors
- Sécurité, salubrité
- Autres secteurs (logement, action économique, commerce...)
- Administration, élus et fonctions support
- Communication, événementiel
- Autres (intérêts de la dette, dépenses imprévues, péréquation...)

## LES RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF)	BP 2020	BP 2021	Evolution	%
Les produits des services	8 836 195	8 425 524	-410 671	-4.6%
Les impôts et taxes	56 991 455	58 175 545	1 184 090	2.1%
Les dotations et participations	12 988 103	13 368 856	380 753	2.9%
Les autres produits de gestion	763 568	835 753	72 185	9.5%
Les atténuations de charges	267 000	385 000	118 000	44.2%
<b>S/s total recettes de gestion courante</b>	<b>79 846 321</b>	<b>81 190 678</b>	<b>1 344 357</b>	<b>1.7%</b>
Les produits financiers	0	0	0	0.0%
Les produits exceptionnels	216 254	48 900	-167 354	-77.4%
<b>Total</b>	<b>80 062 575</b>	<b>81 239 578</b>	<b>1 177 003</b>	<b>1.5%</b>

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 81,2 millions € soit une hausse de 1,2 million € (+1,5%) au regard des prévisions du BP 2020.

- **Les recettes fiscales (chapitre 73)**

Les recettes fiscales	BP 2020	BP 2021	Evolution	%
La taxe d'habitation (TH)	22 019 195	0	-22 019 195	-100.0%
La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	15 850 530	38 797 615	22 947 085	144.8%
La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	37 000	38 200	1 200	3.2%
<b>S/s total produits des impôts directs</b>	<b>37 906 725</b>	<b>38 835 815</b>	<b>929 090</b>	<b>2.5%</b>
L'allocation compensatrice de la MGP	15 879 730	15 879 730	0	0.0%
Le fonds de solidarité de la région Ile-de-France (FSRIF)	665 000	900 000	235 000	35.3%
La taxe sur les pylones électriques	60 000	60 000	0	0.0%
La taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)	600 000	650 000	50 000	8.3%
La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	380 000	350 000	-30 000	-7.9%
Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	1 500 000	1 500 000	0	0.0%
<b>S/s total autres produits fiscaux</b>	<b>19 084 730</b>	<b>19 339 730</b>	<b>255 000</b>	<b>1.3%</b>
Le FNGIR (prélèvement)	-2 755 500	-2 755 500	0	0.0%
<b>Total (net FNGIR)</b>	<b>56 991 455</b>	<b>58 175 545</b>	<b>1 184 090</b>	<b>2.1%</b>

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la Ville ne percevra plus, dès 2021 que de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB).

Compte tenu de l'intégration de la part départementale de TFPB et de la compensation via le coefficient correcteur, la Ville devrait percevoir un peu moins de 39 millions € de taxe foncière en 2021, soit une évolution de près de 930 000 € de BP à BP ; la progression n'est donc que de 430 000 € au regard des produits définitifs 2020.

Cette estimation est faite à taux constant, en tenant compte de la revalorisation forfaitaire (+0,2%) et d'une évolution des bases physiques de +1%.

S'agissant de la fiscalité économique, que la Ville ne perçoit plus, elle est comme chaque année, reversée par la Métropole du Grand Paris sous la forme d'une allocation de compensation, dont le montant est gelé depuis 2015 (15,9 millions €).

La taxe sur la publicité extérieure (TLPE) est revue légèrement à la baisse (-30 000 €), compte tenu des ajustements effectués par certains redevables, qui ont retiré des supports publicitaires pour limiter leur taxation.

La prévision des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), toujours très dynamiques (2,1 millions € perçus en 2020), est prudemment maintenue à 1,5 million €.

Enfin, la taxe sur l'électricité a été réajustée à 650 000 € compte tenu du retard enregistré dans la mise en œuvre du mécanisme de portage financier conclu avec le SIPPAREC pour les travaux d'enfouissement des réseaux. Cette taxe a toutefois vocation à disparaître progressivement et temporairement pour financer une partie de ces travaux.

- **Les dotations de l'Etat (chapitre 74)**

Les dotations de l'Etat	BP 2020	BP 2021	Evolution	%
La dotation globale de fonctionnement (DGF) - part forfaitaire	5 095 000	4 995 000	-100 000	-2.0%
La dotation de solidarité urbaine (DSU)	845 000	1 000 000	155 000	18.3%
La dotation nationale de péréquation (DNP)	435 000	450 000	15 000	3.4%
<b>S/s total DGF</b>	<b>6 375 000</b>	<b>6 445 000</b>	<b>70 000</b>	<b>1.1%</b>
Les allocations compensatrices de fiscalité (TH/TF)	1 420 000	1 525 000	105 000	7.4%
<b>Total</b>	<b>7 795 000</b>	<b>7 970 000</b>	<b>175 000</b>	<b>2.2%</b>

La loi de finances pour 2021 a confirmé le maintien des dotations aux collectivités, dont le montant devrait rester globalement stable.

La part forfaitaire de la DGF et les allocations compensatrices de fiscalité, qui servent de variable d'ajustement de l'enveloppe normée, pourraient toutefois légèrement diminuer par rapport aux montants perçus en 2020. Les autres composantes de la DGF (DSU et DNP) pourraient quant à elles légèrement augmenter, en particulier la DSU.

Au final, ces dotations sont globalement attendues à hauteur de près de 8 millions €, en légère diminution au regard des montants effectivement perçus en 2020 (8,1 millions €), qui se sont avérés au final assez nettement supérieurs à la prévision du BP 2020 (7,8 millions €), par nature prudente.

Le montant exact des dotations et prélèvements de péréquation pour chaque collectivité ne sera toutefois connu définitivement qu'après le vote du budget, et sera donc ajusté dans le budget supplémentaire.

- **Les autres participations au financement des services publics (chapitre 74)**

Ces recettes, qui s'élèvent à 5,4 millions € (+205 000 €), comprennent pour l'essentiel les subventions et participations des partenaires institutionnels (CAF, Département, CPAM, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)...) au financement des services (petite enfance, accueils périscolaires, CMS, jeunesse...), dont notamment :

- 2,4 millions € pour la petite enfance, soit une légère hausse (+80 000 €), les pertes de recettes liées à la crise sanitaire étant en grande partie compensées par l'aide exceptionnelle versée par la CAF (530 000 €)
- 1,2 million € pour les accueils périscolaires, qui devraient bénéficier d'un soutien financier supplémentaire de la CAF dans le cadre de la mise en place du nouveau dispositif d'accueil du soir en élémentaire (+ 40 000 €)
- 370 000 € pour le CMS de la part du Département (planning familial, vaccination et IVG) et de la CPAM (charges médecins), soit un montant globalement stable
- Les financements aux équipements culturels, en particulier de la DRAC pour le théâtre et cinéma Georges Simenon (25 000 €) et la FAN (35 000 €) suite à la labellisation de ces deux structures, mais également de la Région (15 000 € pour le festival « silence ») ou du Département (15 000 € pour les résidences d'artistes au cinéma) ; ces nouveaux soutiens financiers devraient permettre d'atténuer la baisse attendue des participations des usagers du fait du contexte sanitaire
- Le renforcement des aides de la CAF aux activités proposées au sein du Cercle Boissière (+60 000 €), la nouvelle convention entre l'Etat et la CAF ayant priorisé les actions en direction des 12-25 ans
- Les subventions Etat attendues au titre des actions entrant dans le cadre du contrat de Ville, en particulier celles portées par les ateliers santé ville autour de la prévention et de la promotion de la santé et celles relatives aux opérations « Quartiers d'été », « Quartiers d'automne ».

Les autres participations (accompagnement des bénéficiaires du RSA, réseau TITUS...) devraient quant à elles rester globalement stables.

- **Les produits du domaine (chapitre 70)**

Sont comptabilisés ici essentiellement, les recettes des activités municipales payantes (restauration collective, accueils périscolaires, activités culturelles et sportives...) et celles liées à l'occupation du domaine public (stationnement payant, redevances funéraires, occupations temporaires diverses...)

Ces recettes, d'un montant global de 8,4 millions €, sont attendues en sensible recul (-450 000 €) compte tenu du contexte sanitaire, qui fait peser un risque sur ces recettes en cas de fermeture temporaire éventuelle de structures ou de réduction d'activités.

Dans le détail, ces recettes se décomposent de la sorte :

- 2 millions € pour la restauration scolaire (+100 000 €) compte tenu de l'augmentation des effectifs
- 1 million € pour les accueils périscolaires, en légère baisse (-60 000 €) du fait d'un ajustement budgétaire aux montants réellement perçus en 2020
- 600 000 € de participations familiales pour les structures petite enfance, prudemment estimées en baisse au regard du contexte sanitaire (-200 000 €), mais vraisemblablement en partie compensées par des soutiens financiers exceptionnels de la CAF

- 1,1 million € de recettes des usagers du CMS (-200 000 €), en diminution pour les mêmes raisons
- 300 000 € de recettes de restauration seniors, en hausse du fait des demandes supplémentaires de portage de repas à domicile (+35 000 €)

Par ailleurs, les recettes du stationnement payant (900 000 €) devraient progresser légèrement compte tenu des montants enregistrés en 2020 (+25 000 €) et il n'y a désormais plus de recettes d'insertions publicitaires dans le magazine municipal (-200 000 €).

Enfin, le festival MusicOparc pourrait rapporter globalement 60 000 € de recettes sur les trois dates compte tenu de la notoriété des artistes qui y sont attendus.

- **Les autres produits de gestion (chapitre 75)**

Ce chapitre recouvre à la fois les loyers des baux communaux et les recettes des différents contrats de délégation de services publics (DSP).

Ces dernières sont en légère baisse puisque le nouveau contrat relatif au multi-accueil des portes de Rosny ne prévoit plus de redevance (-35 000 €) ; il coûte au final moins cher à la Ville (-100 000 €) puisque le prix des berceaux, côté dépenses, est en forte diminution.

Les autres redevances (centre aqua-nautique, golf, marchés forains) restent globalement inchangées ; leur montant sera certainement rediscuté par les délégataires qui sont naturellement très impactés par la crise sanitaire.

S'agissant des loyers, il sont globalement en hausse (+70 000 €) du fait de l'inscription en 2021 des loyers de l'Hôtel Brément. Dans la mesure où un risque fort pèse sur le paiement de ces loyers par l'occupant, une provision de 200 000 € a été inscrite dès le BP (chapitre 042).

- **Les autres recettes (chapitres 013 et 77)**

Les atténuations de charges (chapitre 013), qui comprennent pour l'essentiel les remboursements d'assurance du personnel, ainsi que les remboursements sur salaires et charges des organismes de sécurité sociale, atteignent 385 000 €, en évolution de +120 000 € du fait de l'ajustement de la prévision 2020 aux remboursements constatés.

Les produits exceptionnels (chapitre 77), quant à eux, s'établissent à 50 000 € seulement et ne comprennent en 2021 que les recettes attendues des ventes aux enchères de biens mobiliers dont la Ville n'a plus l'usage et les remboursements des assureurs de la Ville suite à d'éventuels sinistres.

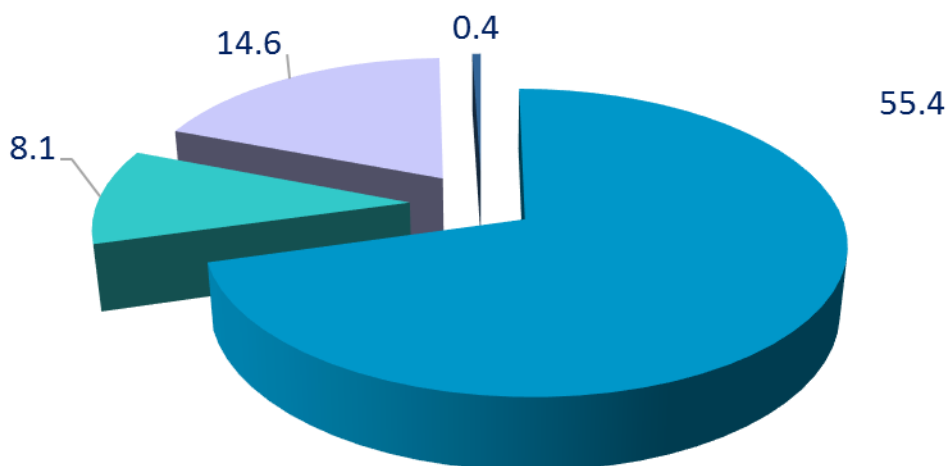
- **La péréquation**

Au titre de la péréquation, la Ville, qui demeure très proche du « point de bascule » n'a, au final, été ni contributrice, ni bénéficiaire au FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales) en 2020.

Cette situation devrait se reproduire en 2021, mais il n'est pas exclu que la Ville soit légèrement contributrice ; la prévision est donc prudemment ramenée à 50 000 € (-50 000 €).

La commune est par ailleurs bénéficiaire depuis 2017 du FSRIF (fonds de solidarité de la Région Ile-de-France) ; son montant est prévu dans le BP 2021 légèrement en deçà de la dotation réellement perçue en 2020 (942 000 €).

Les recettes de fonctionnement du budget 2021 par nature  
(en M€)



- Fiscalité locale (net FNGIR)
- Dotations et participations (DGF, DSU, DNP, allocations compensatrices...)
- Les recettes liées aux activités municipales (tous secteurs) et à l'occupation du domaine
- Les autres recettes (remboursements d'assurances, sur paies et charges sociales)

## L'INVESTISSEMENT

### LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

En 2021, la Ville de Rosny-sous-Bois consacrera près de 33 millions d'euros à ses dépenses d'équipement, dont près de 31,5 millions € inscrits dès le BP, soit environ 40% d'investissements supplémentaires par rapport à ceux qui avaient envisagés dans le BP 2020 (+8,7 millions €).

Les dépenses d'investissement du budget 2021 (en K€)	BP	BS	Total
Groupe scolaire Simone Veil	4 788	500	5 288
Groupe scolaire Coteaux Beauclair	9 215		9 215
Groupe scolaire Mermoz	2 870	1 000	3 870
Autres opérations plan écoles (toiture école du Centre,..)	412		412
<b>S/s total plan écoles</b>	<b>17 285</b>	<b>1 500</b>	<b>18 785</b>
Parc nature du plateau d'Avron	2 323		2 323
Rénovation thermique de l'ENACR	500		500
Nouveau centre technique voirie	590		590
Aménagement des cimetières (accueil au nouveau, ossuaire à l'ancien)	418		418
Entretien/équipement écoles, crèches et accueils de loisirs	648		648
Entretien/équipement patrimoine culturel	294		294
Entretien/équipement patrimoine sportif	560		560
Entretien & mise en sécurités des autres bâtiments communaux	731		731
Relogement des gens du voyage	460		460
Projets urbains et acquisitions foncières	767		767
Voiries et réseaux divers	3 120		3 120
Plan lumière et enfouissement des réseaux	1 190		1 190
Espaces verts et abords des bâtiments municipaux	376		376
Mise en accessibilité des espaces publics	246		246
Vidéoprotection & hyperviseur	370		370
Modernisation et sécurisation des systèmes d'information	564		564
Renouvellement de l'équipement des services	347		347
Autres projets (réhabilitation des archives, plan vélo...)	549		549
<b>S/s total autres projets</b>	<b>14 053</b>	<b>0</b>	<b>14 053</b>
<b>Total</b>	<b>31 338</b>	<b>1 500</b>	<b>32 838</b>



- **Le « plan écoles »**

Les opérations du « plan école », en particulier la réalisation des trois futurs groupes scolaires représentent, à elles seules, près de 19 millions € dans ce budget, soit près de **60 %** des dépenses d'investissement 2021 :

- Le groupe scolaire Simone Veil d'abord : 5,3 millions € sont budgétés cette année pour achever les travaux de construction et régler le dernier acompte des acquisitions foncières de la phase 1, soit 11 des 14 volumes de classes prévus. L'école, avec un an de retard dû à la crise sanitaire, ouvrira ses portes à la rentrée prochaine. Les études de la phase 2 démarreront également en 2021.
- Le groupe scolaire Coteaux Beauclair ensuite : 9,2 millions € seront réglés sur cet exercice à la société chargée de la construction de cette école, dont la livraison doit intervenir pour la rentrée scolaire 2022/2023. Il s'agit donc de l'avant dernière année de paiements. L'opération d'aménagement, pilotée par la SPL PAREDEV, participe financièrement à hauteur de 5,1 millions € en 2021 à la construction de cet équipement.
- Le groupe scolaire Mermoz enfin : 3,9 millions € sont inscrits dans le BP 2021 pour financer les premiers travaux de ces deux nouveaux bâtiments scolaires, attendus pour la rentrée 2023/2024, édifiés sur l'emprise de l'actuel groupe scolaire Marnaudes/Mermoz et qui, une fois divisé, accueillera deux groupes scolaires, Marnaudes et Mermoz, qui fonctionneront de façon autonome. La livraison des bâtiments neufs permettra d'enclencher la phase de réhabilitation de l'actuelle maternelle.

Au-delà de ces nouvelles écoles, le « plan écoles » comprend également un volet rénovation avec, en 2021, la poursuite de la réfection des fenêtres des groupes scolaires Bois-Perrier (80 000 €) et Marnaudes (40 000 €), des études pour la rénovation des maternelles de ces groupes scolaires (100 000 €) ou encore la fin des travaux de toiture de l'école du Centre (120 000 €).

Par ailleurs, une enveloppe de 140 000 € est budgétée pour les travaux de gros entretien des autres écoles et centres de loisirs<sup>2</sup> et 75 000 € de crédits sont ouverts pour les crèches, dont 60 000 € pour le remplacement de la toiture mobile de la crèche Anne Frank. 150 000 € sont également budgétés pour les aménagements extérieurs des écoles (cours de jeux, mobilier extérieur, clotures..) et une dotation de 180 000 € est prévue pour le renouvellement de l'équipement du mobilier des écoles, crèches et centres de loisirs.

Enfin, 110 000 € sont inscrits pour doter l'ensemble des groupes scolaires d'un dispositif de PPMS (plan particulier de mise en sûreté) pour sécuriser les écoles face au risques d'intrusion.

- **Les autres investissements du budget 2021 :**

- Le parc nature du plateau d'Avron : le parc ouvrira enfin ses portes en 2021, à l'issue de la première phase d'aménagement, qui aura coûté 5,5 millions € ; le solde, 3,3 millions € est inscrit en 2021. Pour mémoire, le portage juridique de cette opération est assuré par GPGE, compétent en matière d'aménagement, mais c'est bien la Ville qui en assure le financement à 100 % via une subvention d'équipement qui couvre 100 % du coût HT de l'opération (la TVA étant récupérée par GPGE via le FCTVA).

---

<sup>2</sup> Dont notamment 45 000 € pour la reprise des menuiseries extérieures du préau de l'école Marie Bétrémieux, 30 000 € pour la remise en peintures des sanitaires de l'école Félix Eboué, 17 000 € pour l'office de restauration du groupe scolaire Boissière, 10 000 € pour la rénovation de la salle des maître de la maternelle Etienne Dolet...

- La rénovation thermique de l'ENACR : en 2021 est prévue une enveloppe de 500 000 € afin de réaliser pendant la pause estivale les travaux de changement du système de chauffage de l'ENACR. Ces travaux étant estimés aux environs d'1 million €, la Ville inscrira le solde des crédits une fois obtenus les financements des autres autorités de tutelle : Etat, Département et Région.
- L'achèvement du nouveau centre technique voirie : ce nouvel équipement va permettre de libérer le foncier occupé par l'actuel dépôt voirie, aujourd'hui totalement inadapté à l'activité des services, voire dangereux. Les services techniques intégreront ainsi à l'automne 2021 un nouveau bâtiment écoresponsable situé rue Clément Ader, à deux pas de la ferme pédagogique et optimisé pour leurs besoins. Cette opération, initiée en 2019, aura coûté au total près d'1,3 million € et les crédits ouverts en 2021 en constituent le solde.
- Les équipements culturels et sportifs : Une enveloppe de 250 000 € est prévue pour les équipements culturels, dont en particulier 150 000 € pour remplacer le monte-décors de l'espace Simenon, 30 000 € d'étude en vue de la création d'une 3<sup>ème</sup> médiathèque ou encore 35 000 € de renouvellement de l'équipement des structures. Pour les sports, 260 000 € sont inscrits au BP 2021, dont 100 000 € pour des travaux de sécurité et d'accessibilité du gymnase Camus suite à l'intervention de la commission de sécurité, 95 000 € pour des travaux divers sur le gymnase Thibault, 30 000 € d'études préalables à la réhabilitation du parcours de santé qui contourne le golf ou encore 17 000 € pour une nouvelle tondeuse autoportée nécessaire pour l'entretien du stade Girodit. Coté espaces extérieurs, 150 000 € sont budgétés pour le changement du réseau d'eau potable du stade Girodit et 150 000 € pour la rénovation des hauts mâts d'éclairage des stades Girodit (100 000 €) et Letessier (50 000 €).
- Les travaux d'aménagement des cimetières : au nouveau cimetière, la nouvelle loge d'accueil devrait être opérationnelle en fin d'année (150 000 €). Un ossuaire va par ailleurs être réalisé à l'ancien cimetière par réhabilitation d'un local technique (60 000 €) et de nouvelles cases de columbarium créées (37 000 €). Une provision de 50 000 € est à nouveau ouverte pour procéder à des travaux de reprise de concessions abandonnées.
- Le relogement des gens du voyage : 400 000 € sont prévus en complément des 673 000 € déjà versés sous forme de subvention à LOGIREP pour la construction des logements adaptés destinés à reloger des gens du voyages rue des Alisiers. Cette opération est neutre pour la Ville puisque elle est remboursée en totalité par la SPL PAREDEV dans le cadre de la ZAC Coteaux Beauclair.
- La réhabilitation des voiries : 3,1 millions € sont inscrits pour la réhabilitation des voiries communales et les aménagements de voirie divers (renouvellement du mobilier urbain, des signalisations directionnelles et tricolores...) ; les priorités retenues pour 2021 sont les rues Clément Ader (900 000 €), Emile Bellepêche (200 000 €), Hussenet (entre les rues Louise Michel et le boulevard Gabriel Péri, suite à la livraison de l'école Simone Veil, 200 000 €) et la rue des carrières (340 000 €). 600 000 € sont également prévus pour les travaux de gros entretien toutes rues confondues.
- Des aménagements seront par ailleurs réalisés dans le cadre du programme d'accessibilité des voiries et des espaces publics (190 000 €) en complément des travaux réalisés sur les bâtiments communaux dans le cadre des agendas programmés d'accessibilité : poursuite de l'équipement de carrefours à feu de modules sonores pour les malvoyants, déplacement de mobilier urbain situé sur les cheminement piétons, abaissement des passages piétons et bandes podotactiles sur les carrefours....

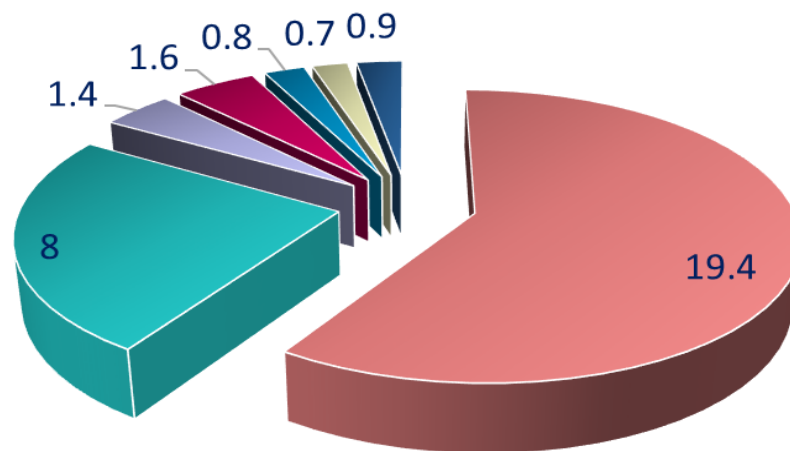
- De nouvelles actions sont proposées dans le cadre du plan « vélo » (50 000 €) : nouveaux abris-vélos couverts, en particulier rue des graviers devant l'une des futures nouvelles entrées du parc nature, nouvelles stations de gonflage, finalisation des « sas vélos »...
- L'enfouissement des réseaux et l'éclairage public : 1,2 million € de crédits sont inscrits à ce titre, dont 450 000 € pour la poursuite du plan lumière, afin de renforcer le réseau et le prémunir de nouveaux dysfonctionnements, 300 000 € pour les aménagements dans les rues qui font l'objet de travaux, 290 000 € pour la maintenance et le gros entretien du réseau et 50 000 € pour le remplacement des mats et lanternes.
- 175 000 € sont budgétés pour l'embellissement des espaces verts, avec un effort particulier en 2021 pour la réfection des allées du parc Decésari (65 000 €), 50 000 € pour le renouvellement des massifs fleuris du square Gardebled, avec pour objectif à court terme de conserver la 3<sup>ème</sup> fleur. La Ville initiera également en 2021 un ambitieux programme de reprise de l'ensemble des massifs floraux paysagers pour les moderniser et mieux les intégrer dans leur environnement et ainsi viser à terme la très convoitée 4<sup>ème</sup> fleur. Il est également prévu en 2021 de remplacer la mare de la ferme pédagogique (56 000 €). Une enveloppe est enfin ouverte pour la mise en conformité des aires de jeux (70 000 €).
- La sécurité : 200 000 € sont prévus pour l'installation de nouvelles caméras de vidéo protection et 150 000 € sont budgétés pour la mise en place d'un hyperviseur permettant d'optimiser la supervision et l'intervention des agents de la police municipale. Les moyens de la police municipale seront par ailleurs accrus, avec l'acquisition d'un nouveau véhicule (30 000 €), de deux vélos électriques (12 000 €), d'un dispositif de traçabilité des armes (20 000 €) et des véhicules (6 000 €) et une dotation de 17 000 € pour renouveler les armes et équipements de protection.
- Le moyens des services municipaux : sont ici prévus le renouvellement des licences des actuels logiciels métiers et du matériel courant, la mise en place d'un nouvel outil de SIG<sup>3</sup> (60 000 €), l'acquisition de nouvelles licences pour permettre à l'ensemble des agents municipaux de disposer d'une identité numérique professionnelle (60 000 €), l'achat d'un nouvel outil de billetterie pour le théâtre et cinéma Georges Simenon (40 000 €), ou encore d'un logiciel de contrôle des accès informatiques pour faire face aux risques accrus de cybercriminalité (80 K€). Coté véhicules il est envisagé d'acheter deux utilitaires pour la Direction de l'éducation (42 000 €) et un master pour la Direction de la communication (35 000 €). Enfin, la Ville entamera en 2021 le renouvellement de son parc de photocopieurs (70 000 €).
- Une enveloppe de 190 000 € sera par ailleurs dédiée au projet de réhabilitation des archives sous la médiathèque Louis Aragon, qui bénéficie déjà d'une subvention régionale de 50 000 € et aux études préalables au réaménagement des locaux du service reprographie, qui abritent encore une partie des archives communales.
- Les études urbaines et les acquisitions foncières : 150 000 € d'études urbaines diverses sont budgétés (aménagement de la place Carnot, abords de la gare de Rosny-Bois-Perrier...) et une provision de crédits de 300 000 € est prévue en cas de besoin d'acquisition foncière en cours d'année.

Enfin, plusieurs provisions sont inscrites suite à l'abandon du projet « Village vertical » pour faire face à des demandes de remboursement au titre des dépenses engagées par le constructeur (500 K€) et par le SEDIF (250 K€).

---

<sup>3</sup> Système d'information géographique

### Les dépenses d'équipement du budget 2021 (en M€)



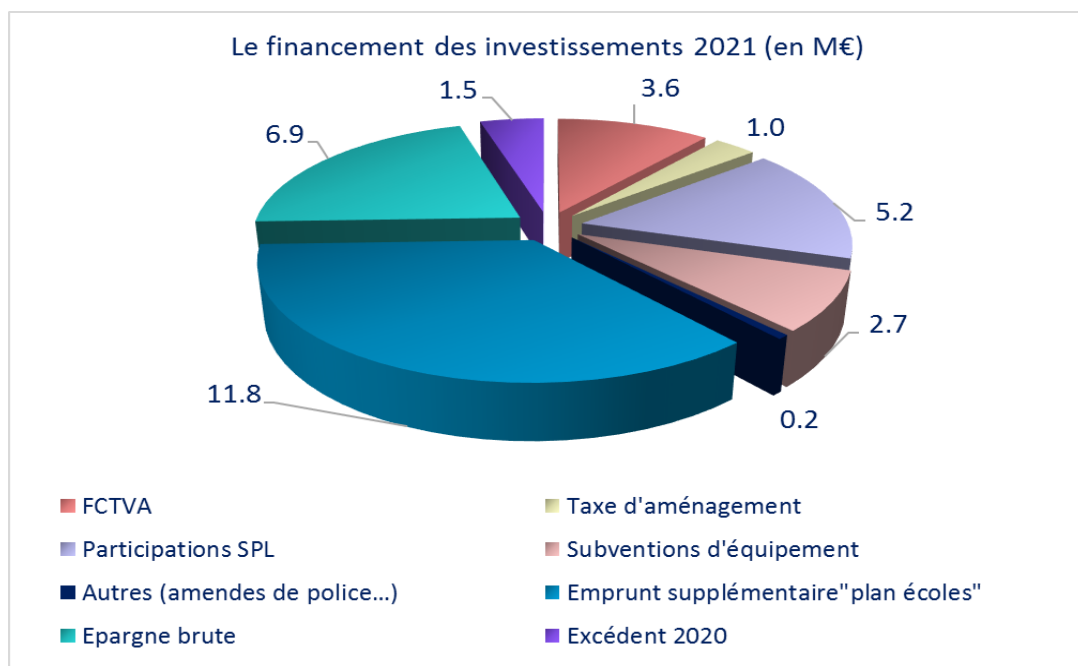
- Education
- Cadre de vie (parc nature, voiries, environnement, éclairage public, propreté, vidéoprotection, cimetières)
- Equipements sportifs et culturels
- Autres projets (CT voirie, CMS, archives, relogement des gens du voyage...)
- Acquisitions foncières et études urbaines)
- Entretien et accessibilité des bâtiments communaux
- Renouvellement des équipements et systèmes d'information

## LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Au-delà de la participation de la SPL au financement du groupe scolaire Coteaux-Beauclair, qui en finance les deux tiers (5,1 millions €), et des subventions obtenues dans le cadre du plan de relance de la DSIL 2020 pour les groupes scolaires Simone Veil (900 000 €) et Mermoz (1 million €), les investissements indispensables déjà lancés dans le cadre du « plan écoles » (18,8 M€) contraignent la nouvelle majorité municipale à recourir à de l'emprunt supplémentaire pour 11,8 millions €.

Au final, la Ville souscrita 17,4 millions € d'emprunts, les 5,6 millions € restant étant intégralement compensés par les annuités d'emprunt qui seront remboursées en 2021. Les autres investissements prévus en 2021 (14 millions €) seront donc financés essentiellement par :

- L'épargne dégagée par la section de fonctionnement (6,9 millions €)
- La récupération, via le FCTVA, de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement réalisées en 2020 (3,6 millions €)
- La taxe d'aménagement (1 million €)
- Les diverses autres subventions d'équipement obtenues auprès des partenaires institutionnels, en particulier la Région pour les travaux d'urgence de rénovation thermique de l'ENACR (50 000 €) ou les innovations effectués dans le cadre des créations de nouveaux groupes scolaires dans le cadre de l'appel à projets « territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) » (300 000 €)
- La participation de la SPL à l'opération de relogement des gens du voyage (400 000 €)
- La poursuite du remboursement par la SPL PAREDEV de l'avance de trésorerie faite par la Ville au titre de la ZAC Coteaux Beauclair (126 000 €)
- Le produit des amendes de police (150 000 €)



## LA DETTE

La Ville doit donc inscrire 17,5 M€ d'emprunt pour équilibrer le BP 2021, soit un endettement supplémentaire de près de 11,8 M€ intégralement fléché vers le « plan écoles ».

L'encours progressera à due concurrence pour s'établir légèrement en deça des 85 M€<sup>4</sup>.

En 2021, la Ville ne détiendra plus aucun produit à risque, l'unique emprunt structuré ayant automatiquement basculé à taux fixe en décembre dernier pour les 10 ans restant d'ici à son extinction. De ce fait, la Ville présente désormais une dette intégralement classée « 1A » (produits non risqués) selon les critères de la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales, dite « Charte Gissler ».

Le coût de la dette reste faible, le taux global continuant de diminuer au regard des conditions financières actuelles de marché<sup>5</sup>. Le coût des intérêts devrait donc rester significativement inférieur à la prévision d'1,4 million €.

L'encours s'établissait à au 31 décembre 2020 à 62,7 millions d'euros (1 346 €/hab.)<sup>6</sup>, pour un taux moyen de 1,86%.

La dette est répartie de façon optimale entre taux fixe (72%) et variable (28%), les emprunts à taux fixe prémunissant la Ville en cas d'une hausse à terme des taux<sup>7</sup>, la part de dette à taux variable permettant quant à elle de tirer à la baisse le coût global en faisant bénéficier la Ville du contexte de taux négatifs.

Enfin, le portefeuille de dette reste diversifié, panaché entre les principaux établissements bancaires présents sur le marché (Caisse d'Epargne, AFL, Banque Postale, SFIL, Société Générale, Crédit Mutuel, Crédit foncier, Crédit agricole).

---

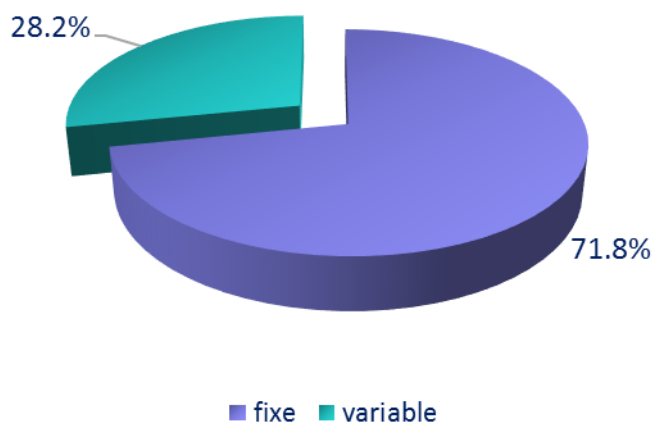
<sup>4</sup> Cette projection (84,5 M€) est établie à partir de l'état de la dette au 31 décembre 2020 (62,7 M€), en ajoutant le dernier prêt souscrit en toute fin d'année 2020, qui sera mobilisé progressivement sur le premier trimestre 2021 (10 M€) et l'endettement supplémentaire envisagé en 2021 (11,8 M€).

<sup>5</sup> La Ville a ainsi souscrit en toute fin d'année 2020, à l'issue de son appel d'offres bancaire annuel, un nouvel emprunt de 10 M€ sur 25 ans en taux fixe au taux de 0,51 %.

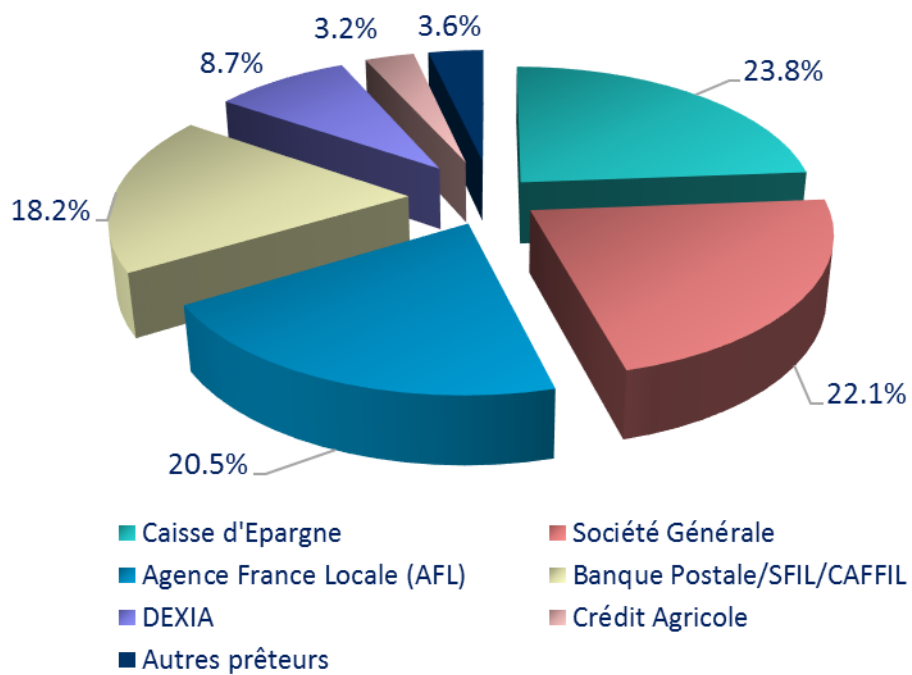
<sup>6</sup> Avant intégration de l'emprunt 2020 (10 M€), qui sera mobilisé progressivement sur le premier trimestre 2021.

<sup>7</sup> La perspective d'une hausse des taux à court et même moyen terme demeure toutefois très improbable compte tenu de la crise économique mondiale actuelle, qui incite les organes régulateurs, en particulier les banques centrales à conserver encore longtemps une politique de taux directeurs quasi nuls pour relancer l'économie.

### Répartition de la dette par type de taux



### Etat de la dette par prêteur





## GLOSSAIRE

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles  
BSPP : Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris  
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale  
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires  
CMS : Centre Médico Social  
CNAS : Comité National d'Action Sociale  
CNRACL : Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales  
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie  
CSU : Centre de Supervision Urbaine  
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement  
DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux  
DNP : Dotation Nationale de Péréquation  
DRAC : Direction Régionale de l'Action Culturelle  
DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local  
DSP : Délégation de Service Public  
DSUCS (ou DSU) : Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale  
ENACR : Ecole des Arts du Cirque de Rosny-sous-Bois  
EPT : Etablissement Public Territorial  
FAN : Fabrique Artistique et Numérique (ex école d'arts plastiques)  
FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA  
FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources  
FPIC : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales  
FSRIF : Fonds de Solidarité de la Région Ile de France  
GVT: Glissement Vieillesse Technicité  
PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations  
SEDIF : Syndicat des Eaux d'Ile de France  
SIPPEREC : Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Réseaux et les Energies de Communication  
SPL : Société Publique Locale  
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties  
TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties  
TH : Taxe d'Habitation  
TLPE : Taxe Locale du la Publicité Extérieure